

## Journées d'information des élus - Espèces Exotiques Envahissantes de la Vallée du Doubs

Baume-les-Dames, 16 septembre 2022  
Dole, 23 septembre 2022



## Thèmes abordés

---

Les missions du CBNFC-ORI

La problématique des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

Les gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs



# LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE

Mieux connaître,  
pour mieux  
préserver...

B. Greffier

# TERRITOIRE D'AGRÉMENT

## Association Loi 1901

Agrément ministériel accordé par le Ministère de la Transition écologique pour une durée de 10 ans renouvelable sur un territoire donné.

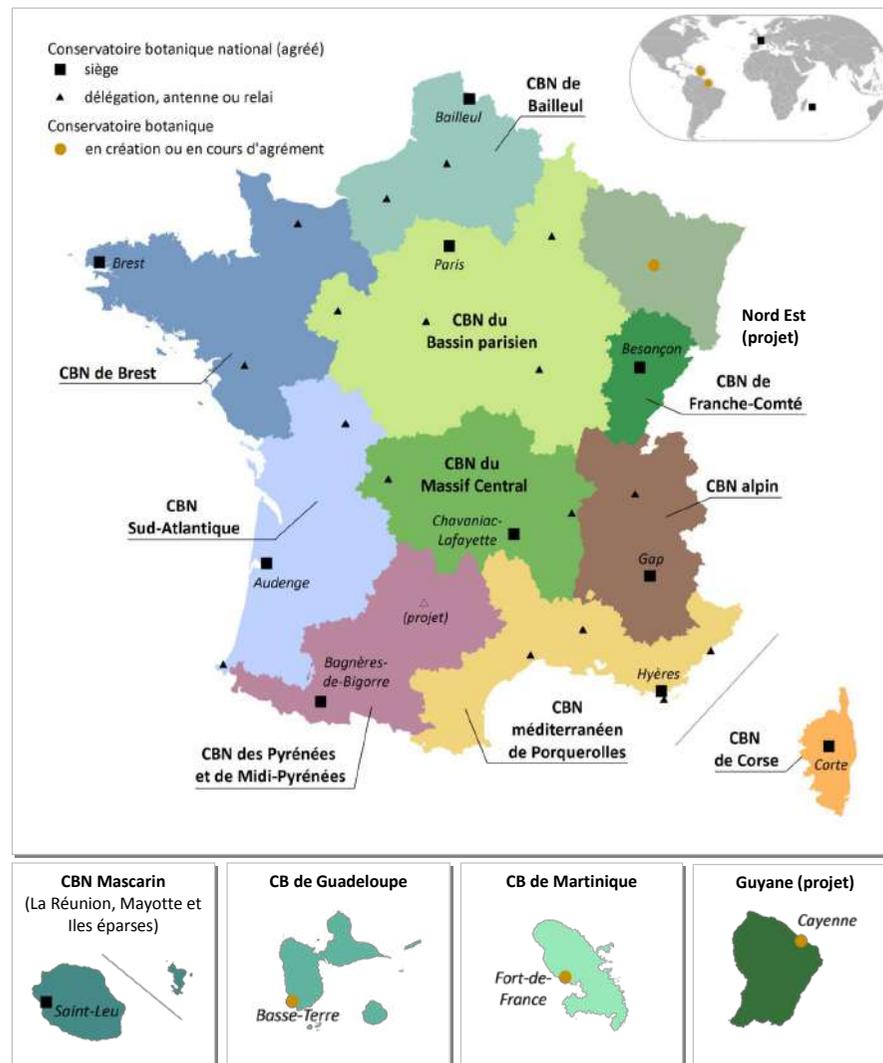
## Interventions sur les 4 départements de l'ex région Franche-Comté

- Doubs (25)
- Jura (39)
- Haute-Saône (70)
- Territoire de Belfort (90)

En Bourgogne-Franche-Comté, le secteur Bourgogne est couvert par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (antenne Bourgogne).



## Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux



## LA CONNAISSANCE

---

IDENTIFIER, LOCALISER ET INVENTORIER  
les espèces et leurs habitats naturels

- Espèces végétales  
Plantes vasculaires, « mousses », characées...
- Invertébrés  
Papillons, libellules, orthoptères, mollusques...
- Habitats naturels

## LA GESTION DES DONNÉES

---

- Production, collecte et agrégation des données scientifiques botaniques et entomologiques
- Validation et conservation des données
- Mise à disposition des connaissances



## LA CONSERVATION

### FLORE ET ENTOMOFAUNE rares et menacées

- Définition des priorités de conservation
- Connaissance et suivi des habitats et des espèces les plus menacés
- Établissement de plans de conservation
- Participation et animation d'actions de conservation

## L'EXPERTISE

- Appui scientifique auprès de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales
- Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriales, nationale et européenne

### Plantes exotiques envahissantes

- Expertise générale : surveillance des espèces, hiérarchisation des priorités d'intervention, conseil, animation des plans de lutte



# L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

## Auprès de TOUS LES PUBLICS

- 🍃 Valorisation et diffusion des connaissances scientifiques
- 🍃 Communication institutionnelle
- 🍃 Campagnes de communication et actions médias
- 🍃 Opérations de sciences participatives
- 🍃 Médiation scientifique
- 🍃 Animation des réseaux bénévoles
- 🍃 Formations
- 🍃 ...

## NOS OUTILS

- 🍃 Lettres d'informations
- 🍃 Site web et réseaux sociaux
- 🍃 Ouvrages scientifiques et grand public
- 🍃 Événementiel
- 🍃 Outils pédagogiques
- 🍃 ...



The screenshot shows the website interface for 'LE CBNFC-ORI ESPÈCES VÉGÉTALES'. It includes a navigation menu with categories like 'INSECTES & INVERTÉBRÉS', 'MILIEUX & HABITATS', and 'Espace observateurs'. The main content area features a header for 'LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN FRANCHE-COMTÉ' and a sidebar with a table of contents.

Espèces végétales	
Actualités	
Enquêtes en cours	
Agenda	
Les domaines d'actions	
Flore vasculaire	
Bryophytes/Charophytes	
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	
Conservation	
Autres	
Projets	
Les fiches espèces	
Par commune	
Documentation	

**LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN FRANCHE-COMTÉ**

*Recensement plantes invasives : faites-nous part de vos observations !*

Ce formulaire grand public vous permet de nous transmettre vos observations et ainsi d'améliorer la connaissance de la répartition actuelle des plantes exotiques envahissantes les plus facilement reconnaissables en Franche-Comté.

Un formulaire plus complet, à destination des observateurs aguerris est également à votre disposition, pour une cible plus large ouverte à toutes les espèces végétales >> [Accès formulaire observateurs aguerris](#)

**Comment reconnaître les différentes espèces ?**

Quelques exemples d'espèces cibles

Ambrosie à feuilles d'armoise, renouée du Japon, raijin d'Amérique, berce du Caucase... Vous les avez aperçues ? Signalez-les nous via le formulaire d'enquête en bas de cette page !

**Documentation**

Afin d'obtenir plus de détails, vous pouvez consulter la [liste des espèces exotiques à recenser en Franche-Comté dans notre rubrique EEE](#) ou retrouver nos différentes fiches techniques disponibles dans la rubrique documentation dédiée aux "Espèces exotiques envahissantes".

📄 Liste des espèces exotiques à recenser

📄 Documentation : Fiches techniques EEE



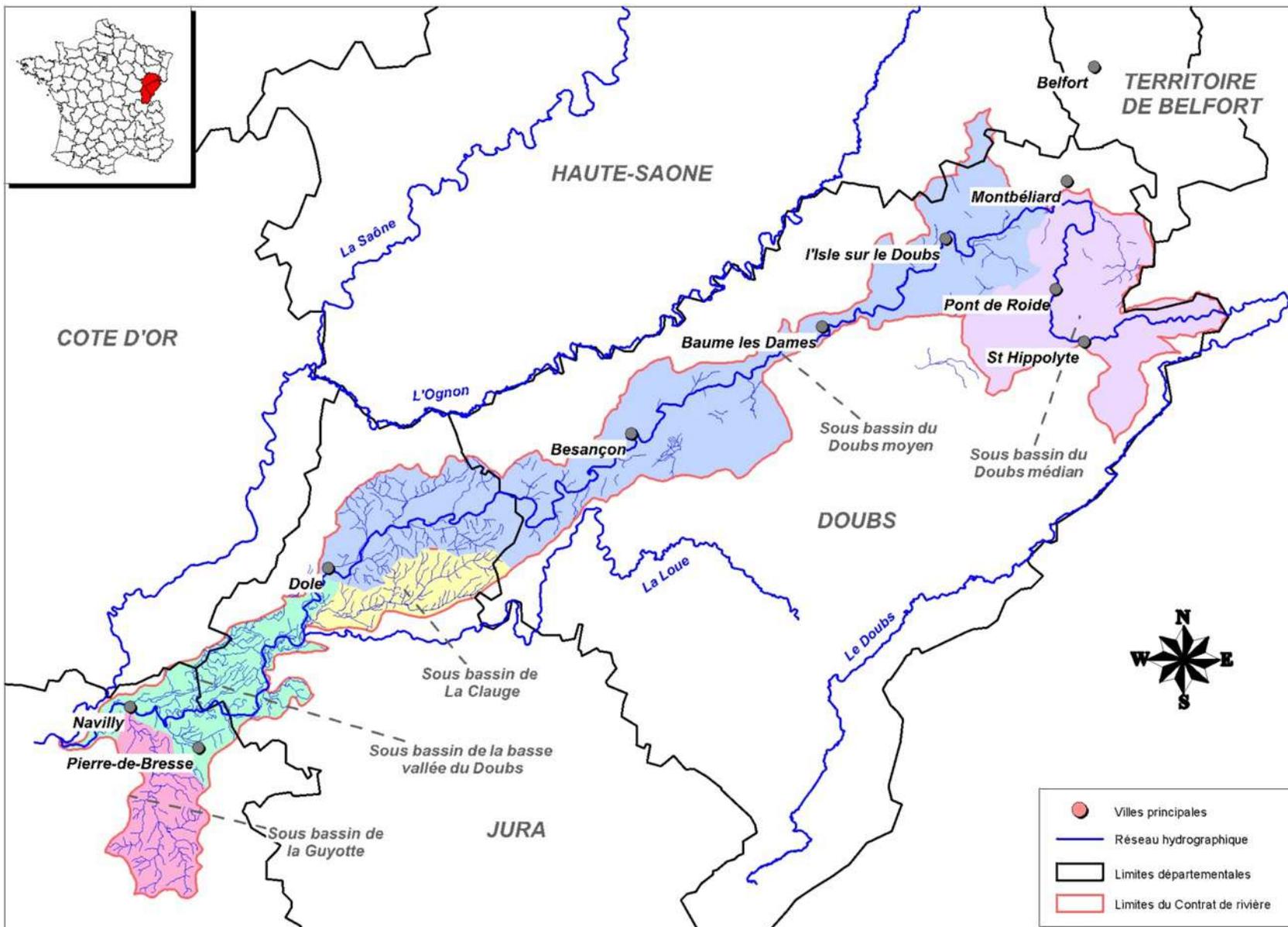
# LA PROBLÉMATIQUE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LA VALLÉE DU DOUBS

## Espèces exotiques envahissantes (EEE), espèces invasives

De quoi parle-t-on ?



## LE CONTRAT DE RIVIÈRE « VALLÉE DU DOUBS ET TERRITOIRES ASSOCIÉS »



- Villes principales
- Réseau hydrographique
- Limites départementales
- Limites du Contrat de rivière

## L'IMPLICATION DU CBNFC-ORI DANS LE CONTRAT DOUBS

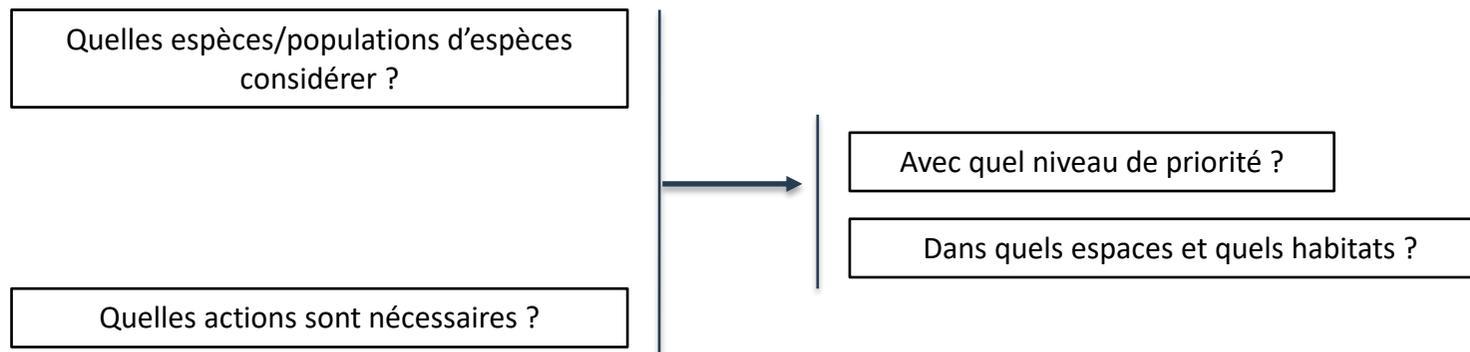
---

### Objectif global :

Améliorer l'efficacité des opérations de gestion contre les plantes exotiques envahissantes (PEE) et optimiser les moyens humains et financiers liés, dans une démarche territorialisée

### Objectif du CBNFC-ORI :

Formuler des recommandations, basées le plus possible sur la situation réelle de la vallée du Doubs, pour éviter de favoriser/disperser les PEE et pour gérer plus efficacement certaines PEE ou populations de PEE



## L'IMPLICATION DU CBNFC-ORI DANS LE CONTRAT DOUBS



Exploitation cartographies et études flore & habitats

Base de données Taxa

Recueil expériences des gestionnaires

Réalisation de 3 études par des stagiaires

**Stratégie EEE Agence de l'eau**  
 SDAGE 2016-2021 : mise en place de plans d'actions

**Synthèse des connaissances EEE dans la vallée du Doubs**

**Liste hiérarchisée des EEE en FC**

**LES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE PÉRIMÈTRE FRANC-COMTOIS DU CONTRAT DE RIVIÈRE « VALLÉE DU DOUBS ET TERRITOIRES ASSOCIÉS »**

*Synthèse des connaissances et mise en place d'une stratégie de gestion*

CONSERVATOIRE BOTANIQUE national de Franche-Comté  
 OBSERVATOIRE régional des INVERTÉBRÉS

Espèces exotiques envahissantes

Doubs Jura Agence de l'eau Région Bourgogne Franche-Comté E.P.T.B. saône & doubs



## LES GRANDES VALLÉES, DES TERRITOIRES SENSIBLES À L'INVASION VÉGÉTALE

Des conditions naturelles propices à l'envahissement

- Corridors écologiques
- Dynamique fluviale
- Déplacement rapide des plantes
- Perturbation naturelle des milieux
- Facilitation de l'établissement de plantes pionnières, dominantes et parfois exotiques



## LES GRANDES VALLÉES, DES TERRITOIRES SENSIBLES À L'INVASION VÉGÉTALE

Le rôle prépondérant des activités  
humaines

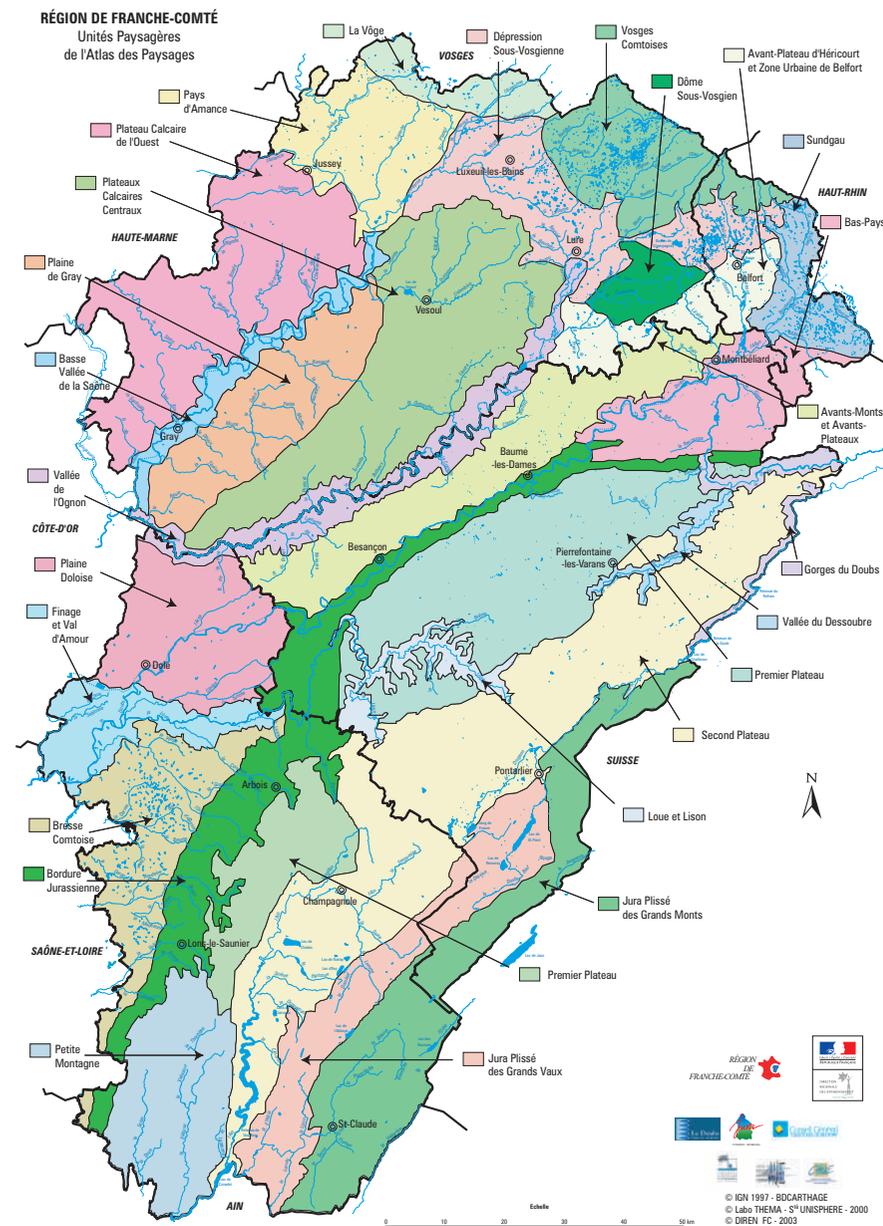
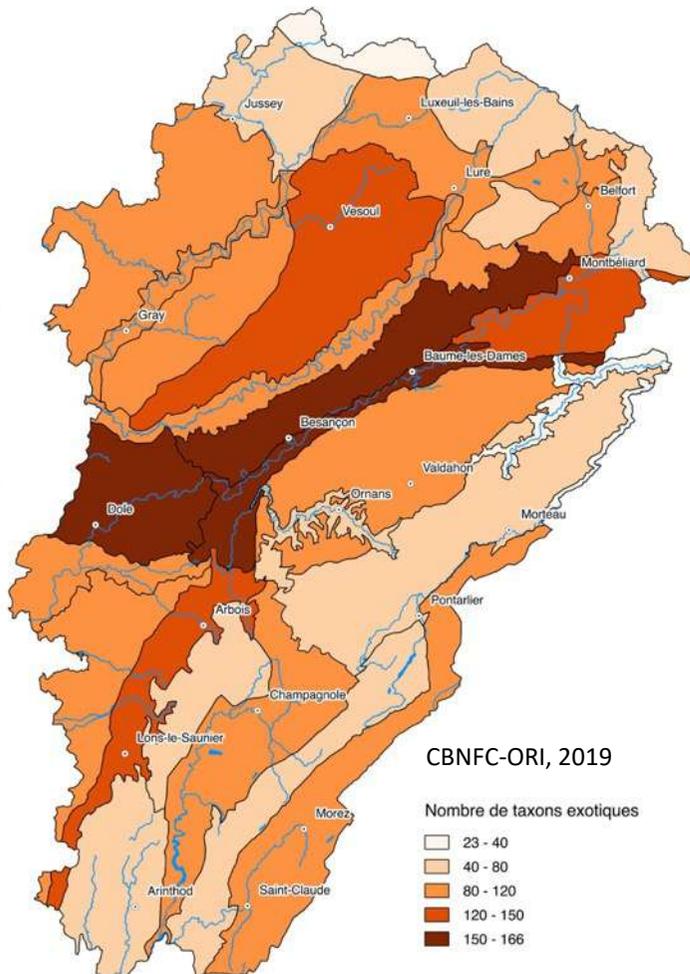
- Concentration des activités, sources d'introductions
- Facilitation des déplacements de plantes
- Modifications profondes des milieux



# LES GRANDES VALLÉES, DES TERRITOIRES SENSIBLES À L'INVASION VÉGÉTALE

Cours d'eau et concentration des activités humaines, sources d'introduction d'espèces exotiques

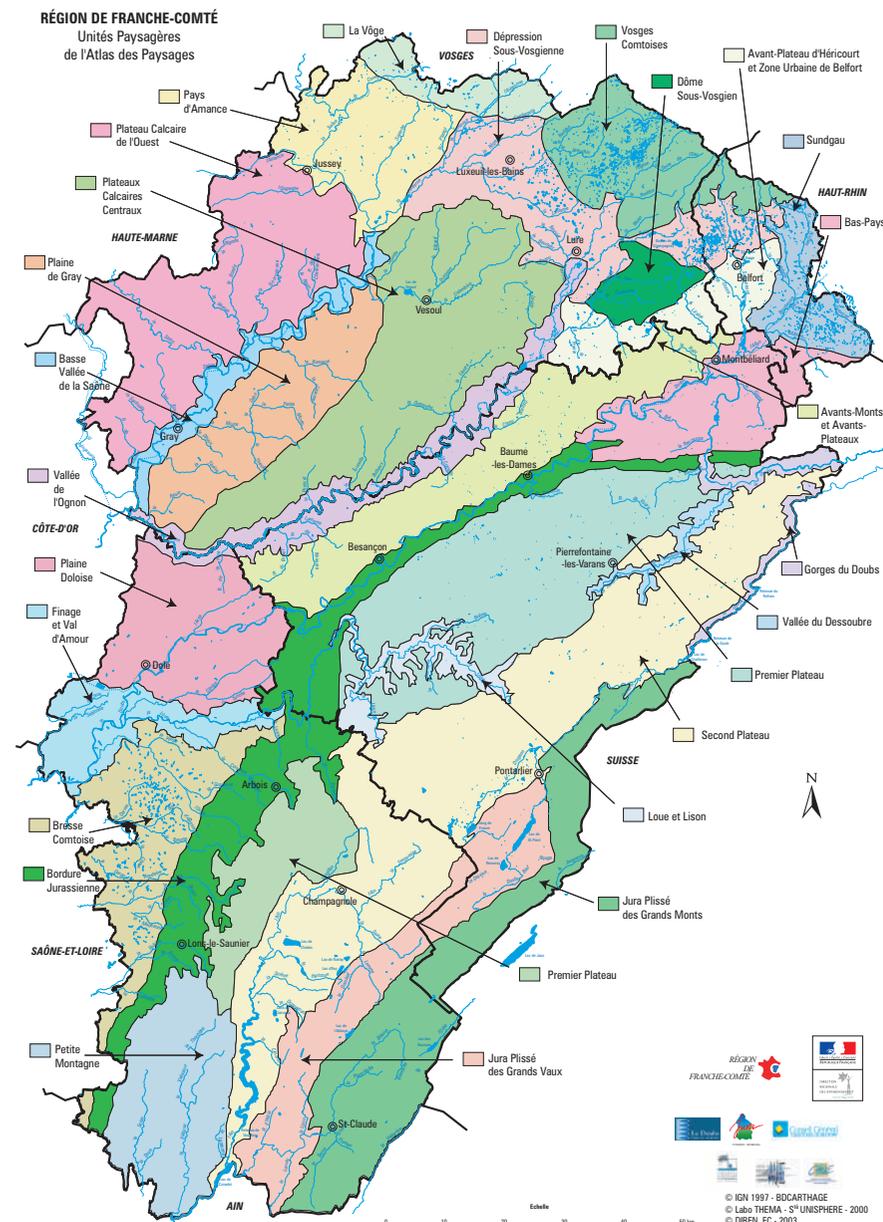
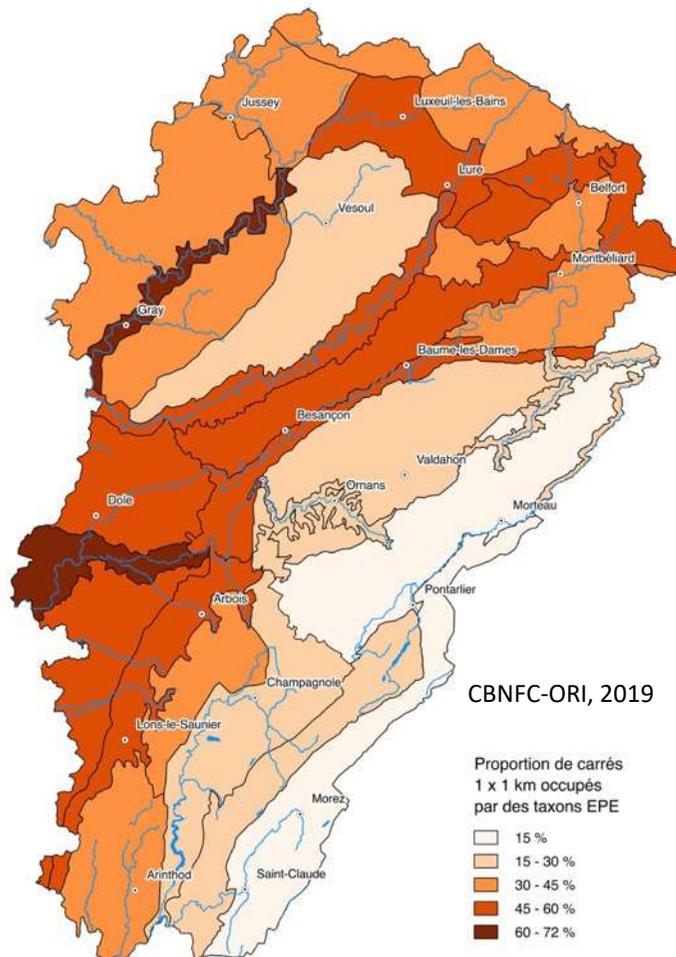
Richesse des unités paysagères en espèces végétales exotiques



# LES GRANDES VALLÉES, DES TERRITOIRES SENSIBLES À L'INVASION VÉGÉTALE

Cours d'eau et concentration des activités humaines, sources d'introduction d'espèces exotiques

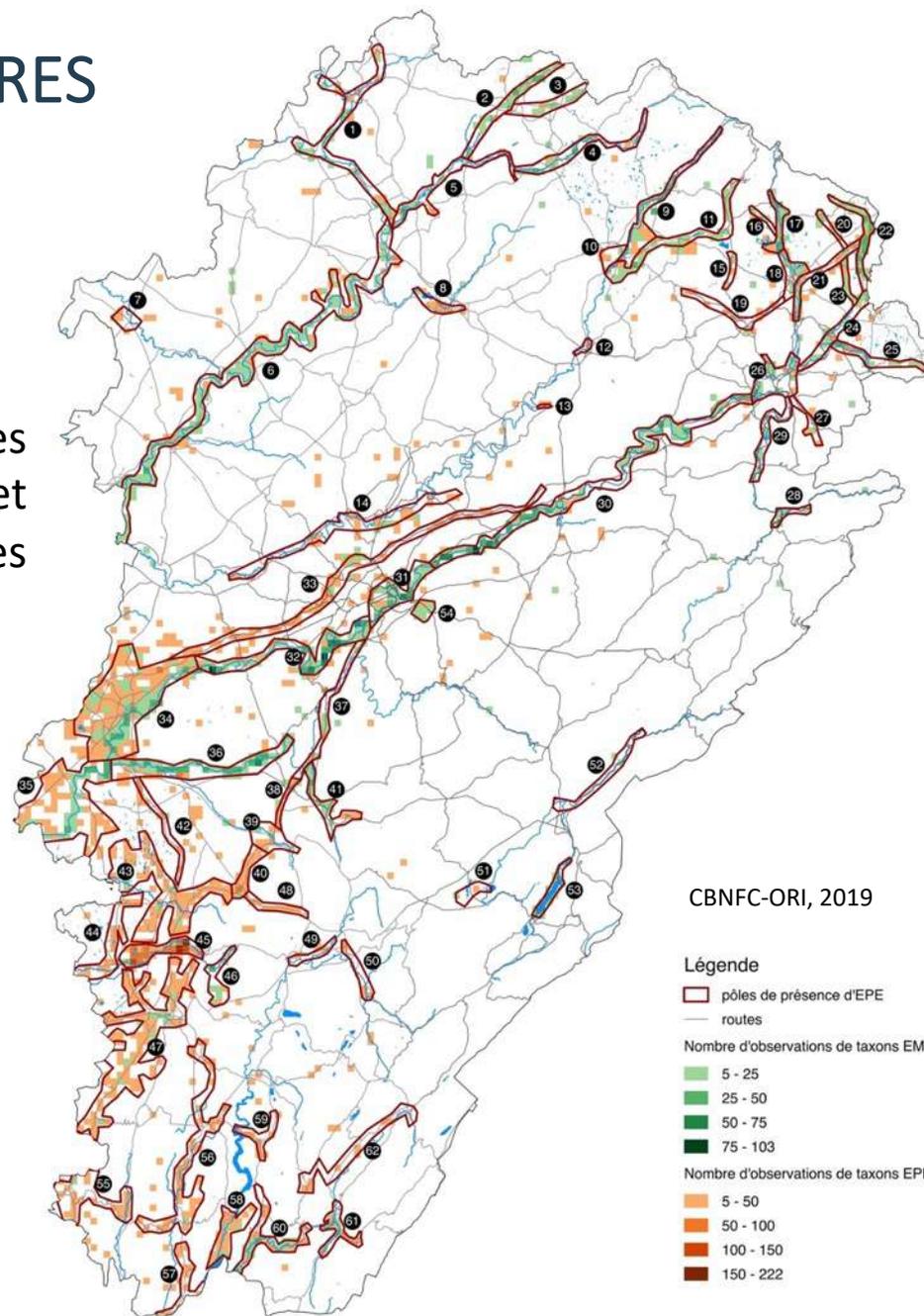
Fréquence des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes au sein des unités paysagères



# LES GRANDES VALLÉES, DES TERRITOIRES SENSIBLES À L'INVASION VÉGÉTALE

Cours d'eau et concentration des activités humaines, sources d'introduction d'espèces exotiques

Pôles de présence et couloirs de propagation des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes



CBNFC-ORI, 2019

**Légende**

— pôles de présence d'EPE

— routes

Nombre d'observations de taxons EM

5 - 25

25 - 50

50 - 75

75 - 103

Nombre d'observations de taxons EPE

5 - 50

50 - 100

100 - 150

150 - 222

- 1 vallées de la Saône, du Coney et de la Mance
- 2 vallée de la Semouse
- 3 vallée de la Combeauté
- 4 vallée du Breuchin
- 5 vallée de la Lanterne
- 6 vallée de la Saône
- 7 vallée du Salon, ville de Champlitte

- 8 agglomération de Vesoul, vallée du Durgeon
- 9 haute vallée de l'Ognon
- 10 agglomération de Lure
- 11 vallée du Rahin
- 12 ville de Villersexel, vallée de l'Ognon

- 13 Ville de Rougemont, vallée de l'Ognon
- 14 vallée de l'Ognon
- 15 vallée de la Lizaine
- 16 vallée du Rhône
- 17 vallée de la Savoureuse

- 18 agglomération de Belfort, vallée de la Savoureuse
- 19 route nationale 19, ville d'Héricourt
- 20 vallée de la Madeleine
- 21 autour route 36
- 22 vallée de la St-Nicolas
- 23 vallée de la Madeleine

- 24 vallées de la Bourbeuse et de l'Allan
- 25 vallées de la Coeuvalte, de la Vendeline et de l'Allan

- 26 agglomération de Montbéliard, vallées du Doubs, de l'Allan, de la Savoureuse et de la Lizaine
- 27 vallée du Gland

- 28 confluence des vallées du Doubs et du Dessoubre, ville de St-Hippolyte
- 29 vallée du Doubs, ville de Pont-de-Roide
- 30 moyenne vallée du Doubs, villes de Baumes-lès-Dames, de Clerval et de l'Isle-sur-le-Doubs
- 31 agglomération de Besançon, moyenne vallée du Doubs
- 32 moyenne vallée du Doubs
- 33 autoroute 36
- 34 agglomération de Dole, autoroutes 36 et 39, basse vallée du Doubs
- 35 basse vallée du Doubs, plaine agricole du Finage
- 36 basse vallée de la Loue
- 37 route nationale 83, ville de Quingey et vallée de la Loue
- 38 route nationale 5
- 39 vallée de la Cuisance, ville d'Arbois, route nationale 83
- 40 ville de Poligny, route nationale 83

- 41 vallée de la Furieuse, ville de Salins-les-Bains
- 42 autoroute 39
- 43 routes départementales autour de la ville de Sellières, plaine agricole bressane, autoroute 39
- 44 routes départementales autour des villes de Chaumergy et de Bletterans, vallée de la Seille

- 45 plaine agricole et routes départementales entre Bletterans et Dombians, vallée de la Seille
- 46 haute vallée de la Seille
- 47 routes départementales autour de Lons-le-Saunier, vallée de la Vallière
- 48 route nationale 5
- 49 vallées de l'Ain et de l'Angillon
- 50 route nationale 5, ville de Champagnole, vallées de l'Ain et de la Saine
- 51 zones humides entre Frasné et Bonnevaux
- 52 vallées du Doubs et du Drugeon entre la ville de Pontarlier et Ville-du-Pont
- 53 lac de St-Point, haute vallée du Doubs
- 54 marais de Saône, aérodrome de la Vèze
- 55 vallée du Suran, routes départementales autour de St-Amour et de St-Julien
- 56 vallée de la Valouse, routes départementales
- 57 autour des villes d'Orgelet et d'Arinthod
- 58 vallées de l'Ain et de la Valouse, routes départementales entre St-Hymetière et Thoirrette
- 59 vallée de l'Ain, routes départementales
- 60 autour de Cernon
- 61 routes départementales autour de Meussia
- 62 vallée de la Bienne, ville de Moirans-en-Montagne, routes départementales
- 63 vallées de la Bienne, du Tacon et du Flumen, ville de St-Claude, routes départementales
- 64 vallées de la Bienne et du Lizon, ville de Morbier

## Les milieux envahis de la vallée du Doubs

Les écosystèmes aquatiques continentaux particulièrement vulnérables aux espèces exotiques envahissantes

- En Franche-Comté, comme ailleurs, les milieux les plus envahis sont liés aux cours d'eau :
  - Gravières, friches
  - Forêts riveraines
  - Végétations riveraines à hautes herbes
  - Herbiers aquatiques
  
- En Franche-Comté, comme ailleurs, les milieux les moins envahis sont ceux dont le caractère naturel est le plus élevé, sans lien avec les cours d'eau :
  - Pelouses et landes
  - Forêts
  - Crêtes rocheuses
  - Éboulis
  - ...



> En basse vallée du Doubs, 18 % de la surface de la végétations à ortie est affectée par une ou plusieurs espèces exotiques

## Les milieux envahis de la vallée du Doubs

Les écosystèmes aquatiques continentaux particulièrement vulnérables aux espèces exotiques envahissantes

- Souvent, des plantes exotiques se mêlent de manière discrète au reste de la végétation
- Parfois, des populations d'espèces compétitives deviennent envahissantes et dominent les milieux occupés



## Les milieux envahis de la vallée du Doubs

---

### Facteurs d'influence (étude CBNFC 2018)

- Lumière au sol
- Absence de strate buissonnante
- Disponibilité en azote
- Niveau de perturbation
- ...

### Des milieux plus sensibles que d'autres et des variations au sein de ces milieux (étude CBNFC 2018)

- **Saulaie blanche**
  - 91 % des sites échantillonnés abritent des espèces exotiques
  - 58 % des sites échantillonnés présentent un niveau d'envahissement modéré à fort
  - Fréquence d'envahissement plus élevée en basse vallée
  - Forêts de bonne qualité écologique nettement plus envahies...
- **Aulnaie-frênaie**
  - 87 % des sites échantillonnés abritent des espèces exotiques
  - 21 % des sites échantillonnés présentent un niveau d'envahissement modéré à fort
  - Fréquence d'envahissement égale dans toute la vallée
  - Niveau d'envahissement indifférent à la qualité écologique des forêts



## Les milieux envahis de la vallée du Doubs

---

Des milieux plus sensibles que d'autres et des variations au sein de ces milieux (étude CBNFC 2018)

- Difficulté à mettre en évidence des profils généraux de berge qui conditionnent la présence et l'abondance d'espèces exotiques envahissantes
  - Conditions variables selon les espèces
  - Existence de « hasard » dans la colonisation
  - Variation de la pression en graines et boutures de plantes exotiques liée au contexte de chaque site

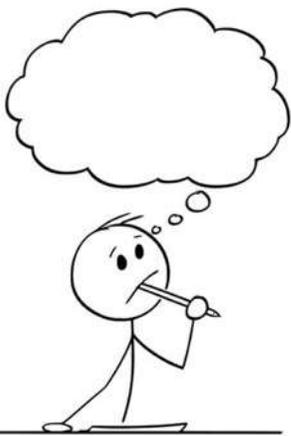


## Conséquence de l'envahissement des milieux dans la vallée du Doubs

---

### Effets sur la diversité biologique et sur le fonctionnement des écosystèmes

- Des modifications des milieux souvent considérées comme des impacts négatifs :
  - Altération de la composition floristique « naturelle » des milieux
  - Bouleversement vis-à-vis des peuplements d'insectes, d'oiseaux etc.
  - Asphyxie des eaux stagnantes avec des conséquences négatives sur les poissons notamment
  - Banalisation et artificialisation des milieux
  - ...



*Dans certains cas, difficulté de savoir si les impacts négatifs observés sont une conséquence du développement d'une population d'espèce exotique envahissante, ou si ce développement n'en est pas, en partie, la cause ?*

*L'identification des impacts négatifs réels (quantitativement et qualitativement) n'est souvent pas simple à évaluer. Il existe aussi parfois des impacts positifs (ressource alimentaire pour les pollinisateurs, épuration de l'eau...)*

## Conséquence de l'envahissement des milieux dans la vallée du Doubs

---

### Effets sur la diversité biologique et sur le fonctionnement des écosystèmes

- En dépit de leurs divers impacts négatifs présumés, les populations envahissantes d'espèces exotiques de la vallée du Doubs ne figurent pas parmi les causes premières de disparition ou de raréfaction des plantes patrimoniales de ce territoire :
  - Remblaiement de zones humides
  - Artificialisation des berges
  - Drainage
  - Modification des pratiques agricoles en milieux prairiaux (augmentation du pâturage, du rythme de fauche ou des intrants)
  - Conversion en cultures de milieux prairiaux
  - Plantation de cultures de peupliers à la place des boisements riverains naturels
  - Eutrophisation
  - ...

# Conséquence de l'envahissement des milieux dans la vallée du Doubs

## Des nuisances éventuelles pour les activités humaines

- Obstruction de prise d'eau
- Modification des écoulements et accroissement de la sédimentation
- Gêne physique pour la navigation, la pêche, la baignade
- Fragilisation des berges
- Expansion depuis les berges en direction des prairies et des cultures voisines
- Perte de l'usage de terrains riverains
- Dégradation d'ouvrage d'art et d'infrastructures
- ...



# Conséquence de l'envahissement des milieux dans la vallée du Doubs

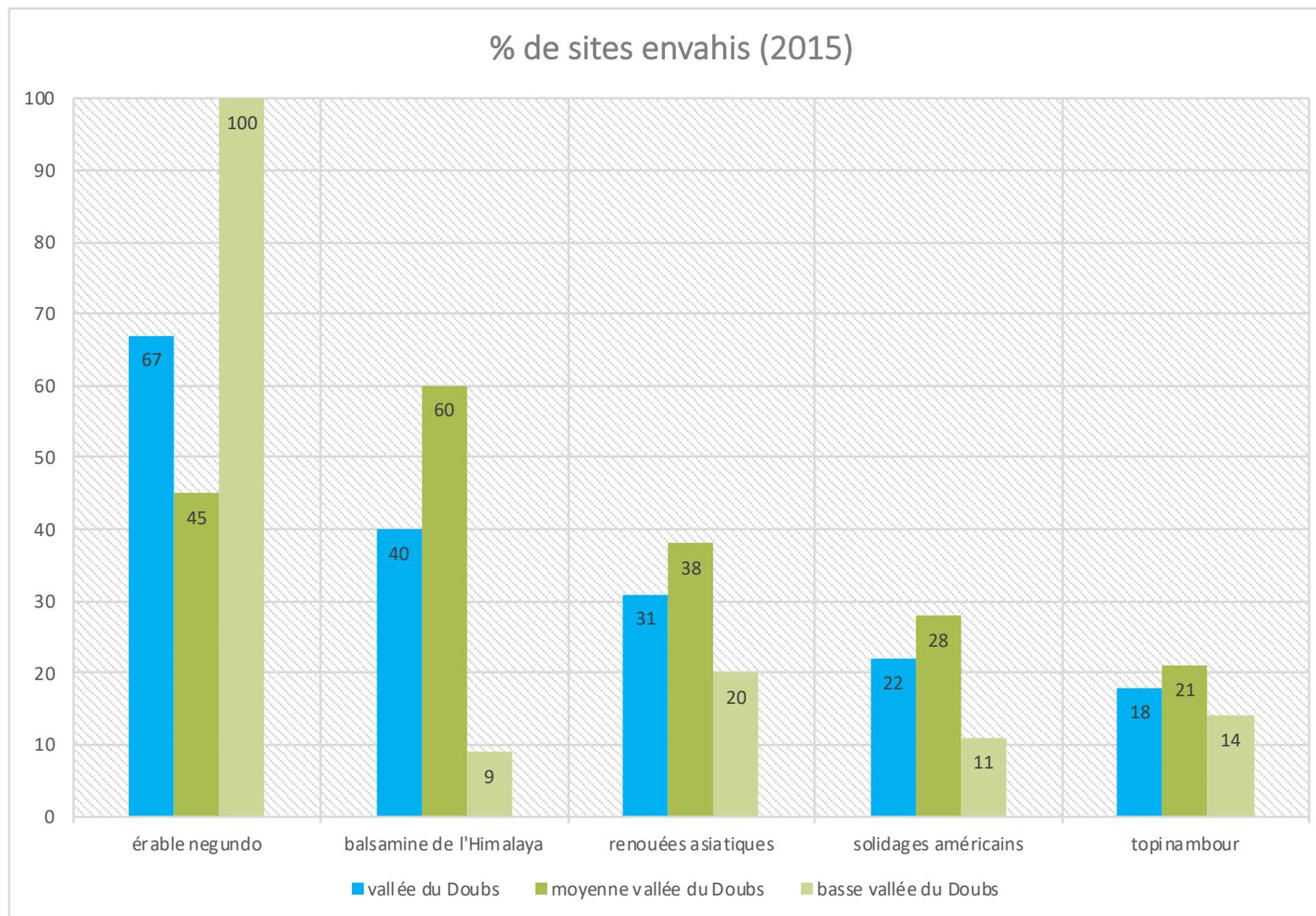
---

## Des nuisances sanitaires

- Pollen très allergisant d'ambroisie à feuilles d'armoise
- Sève photosensibilisante de la berce du Caucase



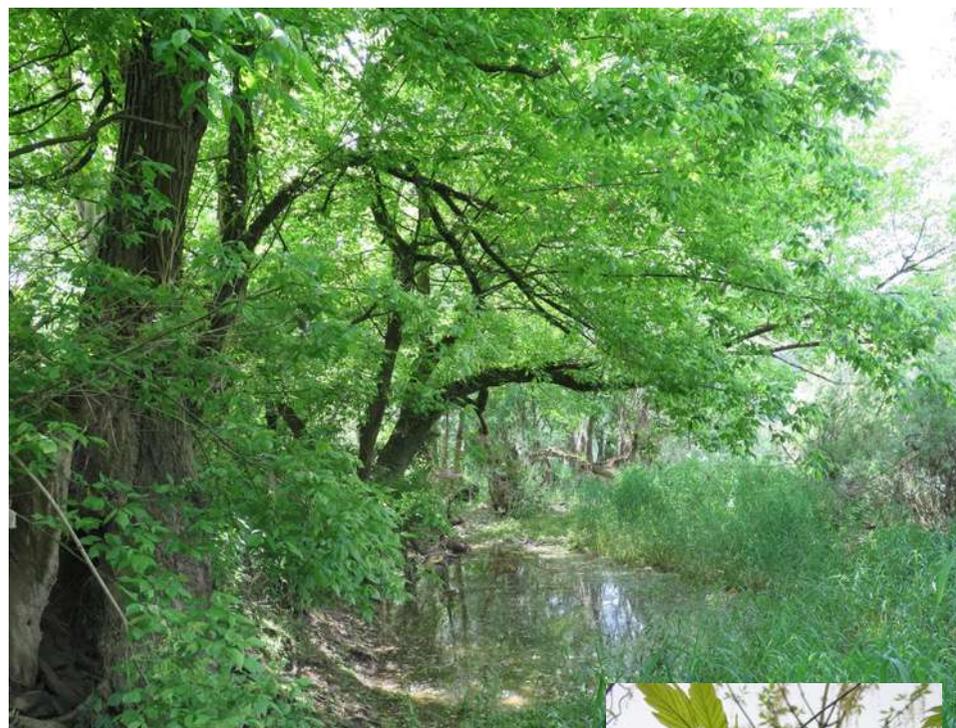
## Portraits de quelques espèces répandues et problématiques dans la vallée du Doubs



## Portraits de quelques espèces répandues et problématiques dans la vallée du Doubs

### L'érable negundo (*Acer negundo*)

- En 2017, 67 % des sites envahis
  - 45 % des sites de moyenne vallée
  - 100 % des sites de basse vallée
- Au sein des sites abritant déjà l'espèce en 2005, en 2015 augmentation ou stabilisation du niveau de présence (moitié-moitié)
- Colonisation plus active en moyenne vallée au cours de cette période
- Préférence significative pour les rives mobiles (non stabilisées)
- L'« *abondance de l'érable negundo* », source d'inquiétude à l'île du Girard dès les années 1980



## Portraits de quelques espèces répandues et problématiques dans la vallée du Doubs

---

### La balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

- En 2017, 40 % des sites envahis
  - 60 % des sites de moyenne vallée
  - 9 % des sites de basse vallée
- En 2015, 11 % des sites abritent nouvellement l'espèce par rapport à 2005
- Au sein des sites abritant déjà l'espèce en 2005, en 2015 augmentation du niveau de présence dans presque un tiers des sites, mais disparition aussi dans certains sites (présence irrégulière, plante « annuelle »)
- Préférence pour les berges stabilisées... (plus grande fréquence en moyenne vallée en fait)



## Portraits de quelques espèces répandues et problématiques dans la vallée du Doubs

### Les renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis*, *R. xbohemica*)

- En 2017, 31 % des sites envahis
  - 38 % des sites de moyenne vallée
  - 20 % des sites de basse vallée
- En 2015, 15 % des sites abritent nouvellement l'espèce par rapport à 2005
- Maintien de l'espèce dans ses sites de 2005, voire accroissement de son niveau de présence
- Légère préférence pour les sites anthropisés





# LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LA VALLÉE DU DOUBS

Modalités et stratégie  
d'intervention

## Gestion des plantes exotiques envahissantes

---

Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales



*La majorité des PEE (60-80%) qui prolifèrent dans les espaces naturels proviennent initialement des jardins et des espaces verts*



## Gestion des plantes exotiques envahissantes

Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales



*Les espaces publics sont des « vitrines » pour le grand public, désireux de reproduire ces aménagements*



# Gestion des plantes exotiques envahissantes

## Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales

- Éviter les plantes invasives ou connues pour leur capacité de propagation (drageonnement, dissémination de graines à distance etc.) en s'informant
  - <http://cbnfc-ori.org/actualite/especes-exotiques-envahissantes>
  - <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>
  - <https://www.codeplantesenvahissantes.fr/accueil/>  
(VAL'HOR : Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage)
- Ne pas donner ou rechercher des semences ou des boutures de ces plantes
- Privilégier des espèces ornementales « alternatives »
  - Auprès des professionnels de l'horticulture et du paysage
  - Ne pas oublier le caractère esthétique de la flore locale



## Gestion des plantes exotiques envahissantes

Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales

### Planter local

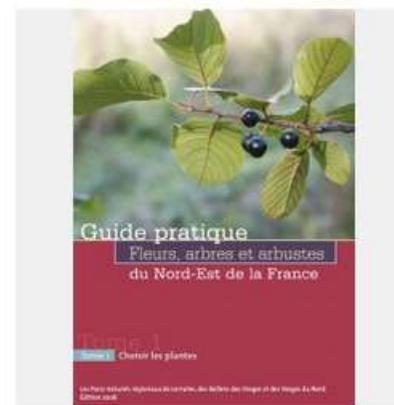
- Guides sur la végétalisation d'aménagements, faisant la promotion de plantes indigènes
- ...

#### Tome 1 : Choisir les plantes.

Destiné à favoriser la biodiversité et la qualité des paysages dans les espaces publics et dans les jardins privés, ce guide pratique se compose de 2 tomes conçus par les Parcs des Vosges du Nord, de Lorraine et des Ballons des Vosges (TOME 1 : Choisir les plantes - TOME 2 : Planter, cultiver, entretenir).

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/productions/les-publications/fleurs-arbres-et-arbustes-du-nord-est-de-la-france-tome-1/>

#### Guides pratiques Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France



**Guide pratique : Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France TOME 1**

Guides pratiques Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France

Tome 1 : Choisir les plantes.

Gratuit



**Guide pratique : Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France TOME 2**

Guides pratiques Fleurs, arbres et arbustes du Nord-Est de la France

Tome 2 : Planter, cultiver, entretenir.

Gratuit

## Gestion des plantes exotiques envahissantes

---

### Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales

#### Planter local

- Recourir à des plantes génétiquement local et produites par des filières locales

*Végétal local est une marque collective simple qui a été créée à l'initiative de trois réseaux : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité en 2015. Elle est issue d'un appel à projets du Ministère en charge de l'écologie lancé en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ».*

*Réunissant près de 150 scientifiques et représentants des producteurs et utilisateurs de végétaux, durant deux années, la démarche collective a permis de définir les objectifs, les outils et le cadre pour la collecte, la production et la traçabilité des végétaux sauvages d'origine locale. La marque est aujourd'hui propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB).*

*L'animation de la démarche continue à être assurée par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries, Plante et Cité et l'Office français de la biodiversité.*



# Gestion des plantes exotiques envahissantes

Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales

## Planter local

- Recourir à des plantes génétiquement locales et produites par des filières locales

### Bassin Rhône Saône Jura

Cette région d'origine rassemble le bassin du Rhône, le bassin de la Saône et le massif du Jura, trois entités écologiques assez distinctes mais qui ont été rassemblées notamment pour des raisons économiques, afin de constituer une région d'origine suffisamment grande pour y développer des filières de production.

#### Vos contacts dans cette région



CONSERVATOIRE  
 BOTANIQUE NATIONAL  
 DE FRANCHE-COMTÉ  
**Christophe  
 Hennequin**  
 03 81 83 03 88  
*Site web*



AFAC-AGROFORESTIERES  
**Pierre-Alexis  
 Nizan**  
 03 84 47 24 11  
*Site web*



AFAC-AGROFORESTIERES  
**Maxence  
 Belle**  
 03 81 80 92 98  
*Site web*



#### Les producteurs dans cette région

Filtrer par gamme

##### Pépinières Damien Vivier

09 61 67 64 76  
 122 Le Contant  
 38260 PENOL  
*Site web*  
 Contact : laura@vivier-pepinieres.fr  
 Gamme(s) proposée(s) : Jeunes plants

##### Pépinière Graines Voyageuses

06 52 35 37 12  
 130, allée de Solauze  
 26340 Saillans  
*Site web*  
 Contact : pepiniere@graines-voyageuses.fr  
 Gamme(s) proposée(s) : Graines de ligneux, Jeunes plants



##### Pépinières Naudet Chéu

03 86 43 89 30  
 8, rue du champ Grimault - 89600 Chéu  
*Site web*  
 Contact : a.morel@pepinieres-naudet.com  
 Gamme(s) proposée(s) : Jeunes plants, Arbres



##### Pépinières Millet

04 79 61 51 42  
 354, route des chênes - 73420  
 DRUMETTAZ-CLARAFOND  
*Site web*  
 Contact : sylvain.tarlaveiz@millet-paysage.com  
 Gamme(s) proposée(s) : Graines de ligneux



##### Arbre-Haie-Forêt

04 76 17 19 99  
 468, rue des Martyrs  
 38340 Voreppe  
*Site web*  
 Contact : ahf@arbre-haie-foret.fr  
 Gamme(s) proposée(s) : Plantes héliophytes, Graines de ligneux, Jeunes plants



##### Fédécet

06 84  
 Le Mo  
 24, rue  
 71260

## Gestion des plantes exotiques envahissantes

### Réduire les introductions d'espèces en raisonnant les plantations ornementales

- Veiller à ce que les PEE ne s'échappent pas dans la nature
  - Couper les fleurs avant formation des graines
  - Arracher les plantes qui s'échapperaient
- Prévoir des mesures de gestion appropriées pour les espèces réglementées, en visant leur élimination ou *a minima* l'arrêt de leur expansion
- Gérer les déchets verts de manière responsable
  - Pas de déchets verts ou de plantes d'aquarium dans la nature, dans les cours d'eau et les étangs
  - Orienter les déchets verts vers des filières de compostage appropriées
- Veiller à ne pas déplacer de terres contaminées, via les véhicules ou lors d'aménagements routiers ou paysagers (remblais, terre végétale)



## Gestion des plantes exotiques envahissantes

### Réduire les introductions et les déplacements d'espèces exotiques lors des travaux

- Mentions spéciales dans des **cahiers des charges encadrant des travaux (CCTP)** sur les précautions à prendre pour ne pas introduire et/ou disperser des plantes invasives

Marché Public de Travaux

Cahier des Clauses Techniques Particulières  
(C.C.T.P.)

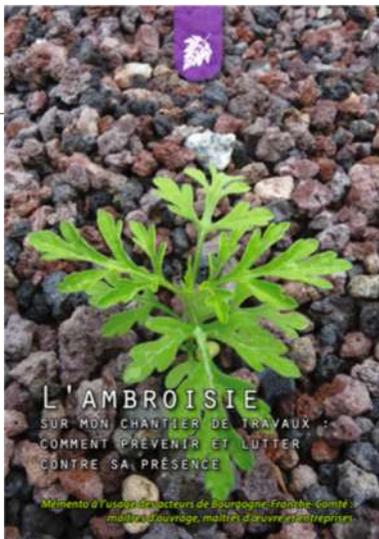
#### 2.4 – ELIMINATION DES INVASIVES

##### 2.4.1 - Situation des travaux :

La zone concernée est la totalité de l'île.

##### 2.4.2 – Caractéristiques des travaux :

Les travaux consistent en :



##### 2.4.3 – Période des travaux :

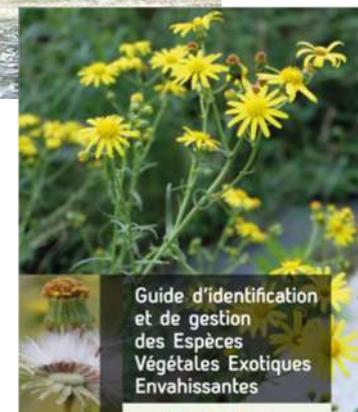
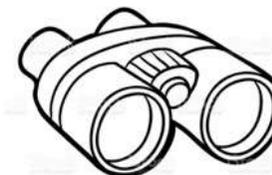
Ces travaux seront effectués en période de sève, à partir du printemps 2013.  
Ils ne pourront débuter que sur ordre de service du maître d'œuvre.

##### 2.4.4 – Conditions particulières :

Les outils devront être nettoyés de tous restes terreux ou végétal avant de pénétrer sur le site.



- Surveillance régulière



sur les chantiers  
de Travaux Publics



UNPG

## Gestion des plantes exotiques envahissantes

*S'informer sur l'espèce (en termes de reproduction notamment : graines, boutures ?)*



### Organisation de chantiers de lutte

- L'engagement d'actions de lutte doit toujours être raisonné et planifié **dans la durée** et doit tenir compte **des possibilités biologiques et techniques** de succès contre l'espèce visée
- Évaluer la pertinence de l'action :
  - Quel objectif peut-on se fixer : éradication ? régulation à niveau de présence « acceptable » ? confinement et empêchement de la dissémination ?
  - L'intervention risque-t-elle de favoriser la dispersion de l'espèce ?
  - Existe-t-il un risque de contamination par d'autres invasives, suite à l'action ?
  - La méthode de lutte retenue ne risque-t-elle pas d'occasionner des nuisances au milieu supérieures à celle de la présence de la plante invasive ?



## Gestion des plantes exotiques envahissantes

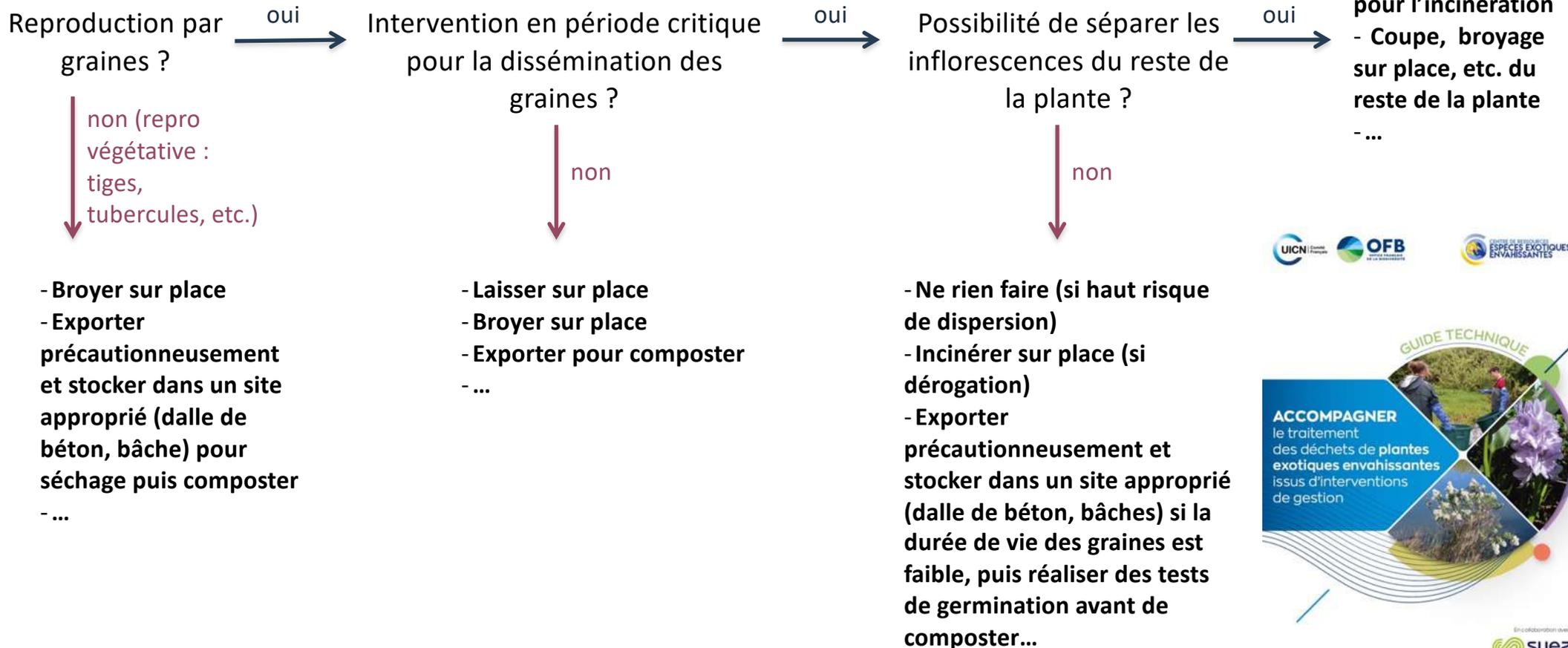
### Organisation de chantiers de lutte

- Si l'espèce est déjà assez fréquente dans le territoire concerné, les actions de lutte doivent être ciblées **selon des critères bien établis** (nuisances causées, risques de propagation, faible niveau de présence, répartition amont/aval, etc.)
- Disposer d'un personnel formé et d'un outillage/équipement adapté ; prendre des mesures adaptées pour réduire la pénibilité du travail dans certaines conditions
- Prévoir le mode de traitement des déchets



# Gestion des plantes exotiques envahissantes

## Traitement des déchets, du cas par cas



## Gestion des plantes exotiques envahissantes



# Gestion des plantes exotiques envahissantes

DOLE

Rédaction : 04 78 14 78 60 - lprdole@leprogres.fr ; Publicité : 03 84 86 15 22 - lprpub39@leprogres.fr

## Le plan de bataille contre la jussie entre dans sa seconde phase

Environnement. Hier, l'entreprise Fougère, intervenue l'année dernière dans le cadre d'un vaste chantier d'arrachage de la jussie, était sur le terrain pour empêcher toute nouvelle prolifération.



« Michel Fougère, patron de l'entreprise éponyme spécialisée dans l'arrachage de la jussie, effectue un premier tour de terrain en compagnie d'Olivier Lorain (à droite sur la photo), technicien environnement au Grand Dole. Photo Karine Jourdan »

L'alerte a été donnée en septembre 2010. Pour la première fois dans le Jura, de la jussie avait été découverte. Cette plante hautement invasive colonisait les mottes du terrain de Golf. Quatre mille mètres carrés de mottes étaient déjà colonisés. Il s'agissait de réagir au plus vite afin de préserver le milieu (voir ci-contre).

Car derrière les petites feuilles allongées et les grandes fleurs jaunes se cache une vraie menace que la collectivité n'entend pas négliger. C'est la raison pour laquelle l'été dernier, à la demande du conservatoire botanique national de Franche-Comté, il a été décidé de réagir au plus vite. Et de faire appel à

une société spécialisée. En l'occurrence, c'est la société Fougère venant de Charente-Maritime qui est intervenue. Elle a arraché 7,5 tonnes de jussie. Compte tenu des cycles de reproduction ordinaire de la plante, un programme plurianuel avait été prévu. Et ainsi qu'hier, la s

### Un fléau terrible

Derrière cette adorable petite fleur jaune se cache un vrai fléau pour l'environnement. En effet, la jussie (appelée aussi Ludwigia) est une plante vivace aquatique originaire d'Amérique du Sud ou du Sud des États-Unis. Vendue au départ en France pour la décoration des aquariums ou des bassins, elle est devenue une redoutable invasive des milieux naturels humides et aquatiques calmes. Elle se développe à une vitesse impressionnante : dans un milieu propice, elle peut doubler sa masse toutes les 2 à 3 semaines.



Horent et Olivier Lorain constatent l'efficacité de l'arrachage de la jussie. Photo Bruno David



## PARCEY L'invasion de la jussie a été maîtrisée



l'entreprise Fougère en Charente-Maritime, seule entreprise à effectuer l'arrachage de la jussie, une entreprise américaine est intervenue pour une dernière opération d'arrachage afin de ne pas transmettre le fléau aux agents du Grand Dole.

Le Val d'Amour du golf du Grand Dole étaient contaminés par cette plante sur une surface de 4 000m<sup>2</sup>. En 2010, l'agglomération du Grand Dole dans le cadre d'un contrat Naturat 2000 prend le dossier à bras-le-corps.

Grace aux interventions de 2011 et 2012, ce sont 7,5 tonnes de jussie et de sédiments contaminés qui ont été retirés. La dernière intervention de l'entreprise Fougère s'est déroulée

en présence d'Olivier Lorain, Grand-Dole et Sophie Horent, chargée de mission natura 2000. Michel Fougère se dit très satisfait du résultat « Nous avons réussi à épurer la jussie et maintenant avec un entretien régulier, il est envisageable de l'éliminer totalement. » Le bilan de cette dernière opération se solde par quelques kilos de jussie arrachée. ■

### Repères

Qu'est-ce que la jussie ?  
 La jussie, c'est une plante vivace interdite à la vente. Elle vit en milieu aquatique et sur les sols détrempés. Les fleurs sont de couleur jaune vif à cinq pétales.

# Gestion des plantes exotiques envahissantes



## AMANGE Des bénévoles chassent le raisin d'Amérique

De tous âges, initiés ou non, concernés par la nature, certains avaient envie d'en savoir plus sur le raisin d'Amérique et d'autres voulaient profiter d'une balade en forêt pour se rendre utile. Un chantier éco-volontaire était organisé dans le cadre de Natura 2000 et était animé par Marion Fury, de Dole Environnement. « On recherche par ces sorties à sensibiliser un maximum de personnes au problème de la prolifération du raisin d'Amérique, pour que chacun, promeneur, affouagiste, chasseur ou autre, puisse participer activement à l'éradication de cette plante, déclare la jeune femme. Si chaque personne présente peut à son tour sensibiliser quelqu'un, on aura fait une petite avancée. » La plante produite des baies noires pouvant servir en l'occurrence de teinture violette, nocives pour les animaux et qui peut provoquer chez l'homme des allergies. Outre ces inconvénients, elle doit être arrachée, car elle étouffe les plantules de chênes, repousse les insectes et la plupart des oiseaux, étouffe le sol. Les vers de terres, acteurs majeurs de la

## DOLE | Un chantier accessible à tous pour lutter contre le raisin d'Amérique

Rédaction : 04 78 14 78 60 - lprdole@leprogres.fr - Publicité : 03 84 86 15 22 - lprpub39@leprogres.fr

**Environnement.** Un chantier d'arrachage du raisin d'Amérique est organisé, samedi 6 juillet, à Amange, pour éradiquer cette plante invasive.

Dole environnement organise, samedi, un chantier éco-volontaire à Amange pour arracher le raisin d'Amérique. Cette plante invasive a été détectée il y a une quinzaine d'années.



« Ce sont des chantiers très conviviaux »

En 2010 un contrat Natura 2000 est signé sur Amange pour lutter contre le raisin d'Amérique. Des campagnes d'arrachage manuel de la plante ont été menées par l'association puis par les agents de l'ONF. « On est sur des résultats très positifs, note Marion Fury, la plupart des plants adultes ont été traités. » La problématique maintenant - ce sont les grappes dans le sol, explique la chargée de mission. Tous les semis qui ont un peu de lumière vont pousser. Faire un chantier en juillet permet d'arracher tous les semis de l'année qui peuvent fructifier avant septembre. «

Et un deuxième chantier éco-volontaire sera organisé en septembre pour un nouvel arrachage. « L'objectif principal de ce chantier est la sensibilisation : que les gens présents sur le site identifient la plante et transmettent l'info. »

« Je suis souvent présent dans les chantiers éco-volontaires, témoigne Daniel Bernardin, élu délégué aux espaces naturels du Grand Dole. Le problème est que cette plante invasive est en vente en jardinerie. »

« Le mieux serait qu'à l'État interdise la vente de toutes ces espèces invasives, observe Marion Fury. Chaque année une liste est envoyée au ministère de l'écologie, via les conservatoires botaniques régionaux, mais c'est lettre morte. Tant qu'on ne touche pas à des problèmes de santé comme avec l'ambrosie, on n'est pas écouté. Cela nous inquiète parce qu'il faut des milliers d'euros pour lutter contre ces plantes dans milieux naturels. Pour ce nouveau chantier, l'organisateur attendent « d'gens du massif de la Serre c'est leur forêt, ce sont eux qui sont sur le terrain et qui pourront par la suite, arracher la plante par ce travail. »

« Il faut tirer les jeunes plants à la main. Photo Martine Langade »

férité des sols, disparaissent. Elle empêche la pousse des fleurs et des champignons. Les plantes ont donc été arrachées à la main pour les petites pousses et à la pioche pour les plus grandes, pouvant atteindre 3 m. Une fois arrachée, la racine ne doit pas être déposée à même le sol pour éviter qu'elle ne se replante.

Après un repas pris ensemble et offert par l'organisateur, la journée s'est poursuivie avec un coordinateur scientifique et technique pour les plantes invasives, qui a donné une information plus large sur l'existence et les méfaits d'autres plantes.

## GEVRY A la recherche du faux indigo



Benjamin, l'un des employés communaux, se sont rendus sur les bords du Doubs pour respecter la Charte Natura 2000, la commune de Gevry-sous-Fouras.

Benjamin, l'un des employés communaux, se sont rendus sur les bords du Doubs pour respecter la Charte Natura 2000, la commune de Gevry-sous-Fouras.

Benjamin, l'un des employés communaux, se sont rendus sur les bords du Doubs pour respecter la Charte Natura 2000, la commune de Gevry-sous-Fouras.

Benjamin, l'un des employés communaux, se sont rendus sur les bords du Doubs pour respecter la Charte Natura 2000, la commune de Gevry-sous-Fouras.

## ENVIRONNEMENT Une plante invasive La solidage boutée de la vallée du Drugeon



Déjà bien présente en Franche-Comté, cette plante invasive s'apprête à coloniser la vallée du Drugeon. Mieux vaut donc l'arrêter dans sa conquête de ce joyau floristique.

Pour la Franche-Comté, les cardes sont cuites. La solidage s'est déjà bien implantée dans la vallée du Drugeon. Mieux vaut donc l'arrêter dans sa conquête de ce joyau floristique.

« Elle affecte les milieux humides. Le conseil municipal de Gevry-sous-Fouras a décidé de lancer une action de nettoyage de la vallée du Drugeon, l'intervention est tout à fait gratuite », poursuit Léa Michler. Plusieurs communes sont concernées et le degré d'invasion est très variable. Des stations de plus de 500 m<sup>2</sup> ont été identifiées à Vuillain et à Bief-du-Ponty (Doubs). Les "Solidags" se limitent à quelques massifs à Houdain, sur Grangeon-Narbois, à Mignovillard ou encore à Chaffin. La première réunion d'information s'est tenue le 2 mars en présence des associations locales de protection de la nature, des sociétés de chasse et des commissions de suivi des milieux humides, à savoir C.C.L. et de la C.F.D. L'occasion pour Léa Michler de présenter plus en détail l'espèce et les moyens d'action.

Puis les participants, une vingtaine, se sont retrouvés le 27 mai sur le terrain pour la formation technique. Les structures se sont réparties sur les zones à traiter. « La méthode de lutte s'organise en deux temps avec une fauche en mai pour affaiblir la plante et retarder sa floraison. On renouvelle l'opération fin août en sachant qu'il faudra intervenir plusieurs années pour éradiquer efficacement le développement de la solidage. »

La spécialiste explique que l'arrachage est très fastidieux car la plante a des racines ravinées et ne peut s'effriter que par conséquent quand des tâches ne dépassent pas 20 m<sup>2</sup>. Elle explique aussi que les plantes invasives privilégient toujours les milieux qui ont été perturbés dans l'attente par l'action humaine. Toutes les invasives ont aussi une capacité à se développer faci-

## Sauvons la saxifrage œil de bouc



Cette petite fleur jaune est particulièrement menacée puisqu'il n'existe plus qu'une seule station en France située justement dans la vallée du Doubs qui en comptait encore quatre en 1990. « La saxifrage œil de bouc est adaptée aux tourbières. Elle est très sensible aux perturbations humaines comme le drainage, la fertilisation », souligne Léa Michler. La saxifrage fait l'objet de suivis botaniques depuis des décennies. La disparition d'une des quatre stations de la vallée du Drugeon constatée en 2005-2006 s'explique par des myés d'eau usées dans le marais qui baignait la station. Le conservatoire botanique va prochainement éditer une plaquette qui sera distribuée dans les communes. « Il est aussi prévu de réaliser une étude génétique sur différentes stations pour savoir quelles seraient les conséquences d'une éventuelle réintroduction. »

Plusieurs groupes constitués ont procédé aux opérations de fauche ciblées afin de limiter la repousse de l'indésirable solidage (photo D. Michelat).

# Gestion des plantes exotiques envahissantes

10 La Presse Pontisallienne n° 154 - Août 2012

PONTARLIER ET ENVIRONS

**NATURE** Chantier d'arrachage

## La Berce du Caucase expulsée du Haut-Doubs

*Cette plante invasive a fait l'objet d'un chantier d'arrachage bénévole organisé le 6 juin à La Longeville par le conservatoire botanique. Au nom de la biodiversité jurassienne.*



Le chantier d'arrachage de La Longeville a mobilisé une dizaine de bénévoles.

### La Longeville On arrache la « berce du Caucase »

Dernièrement a eu lieu dans la commune un chantier d'arrachage de « berce du Caucase ». Cette espèce fait partie des espèces dites invasives importées par l'homme pour ses qualités ornementales. Elle s'est échappée des jardins et prolifère aujourd'hui dans certains milieux provoquant des nuisances sur les écosystèmes colonisés. En outre la « berce du Caucase » contient une molécule qui provoque des démangeaisons ou des brûlures lorsque la peau, ayant été en contact avec la plante est exposée au soleil.

La commune de La Longeville abrite depuis quelques années un massif de « berce

du Caucase » qui s'étend de plus en plus.

Pour stopper le phénomène, l'association de protection du Val du Drugeon a répondu à l'appel de Léa Mischler du conservatoire national de Franche-Comté.

Aidés du maire Jacques Faivre, du cantonnier Franck Guinchard et de quelques habitants, les volontaires de l'association sont venus à bout du massif au terme d'une journée de travail.

Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous pour ce chantier nature réclamant un peu de persévérance.

Rendez-vous l'année prochaine pour ce travail de longue haleine

Conservatoire Botanique National



Réf : LM/PN 11.122

Monsieur,

Dans le cadre de ses missions de connaissance et de suivi de la flore sauvage, le Conservatoire se doit d'alerter le public et les pouvoirs publics sur les menaces pesant sur celle-ci. Pour ces raisons, nous vous signalons la présence d'une plante invasive très problématique au sein d'une parcelle dont vous êtes propriétaire dans la commune de Lougres : la parcelle AB 19.

Cette parcelle, située à proximité immédiate du cours d'eau de la Lougres, abrite en effet une population de **Berce du Caucase** qui a été signalée en 2008. Ce massif de Berce est vraisemblablement à l'origine de nouvelles populations, découvertes en 2010 et implantées en aval du cours d'eau. Celles-ci sont issues de la dissémination des graines, transportées par la Lougres.

Besançon, le 25 mai 2011

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés

à

Monsieur [redacted]  
 [redacted]  
 25260 LOUGRES



■ Un chantier nature qui réclame de la persévérance.



# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

S'inscrire dans la démarche de l'Agence de l'eau RMC (SDAGE 2016-21, 2022-27...)

- 6C-03 « Organiser une gestion préventive et raisonnée des espèces exotiques envahissantes, adaptée à leur stade de colonisation et aux caractéristiques des milieux aquatiques et humides »



**Bassins Rhône Méditerranée et de Corse**

Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE.

**TOME 2**  
**Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE**

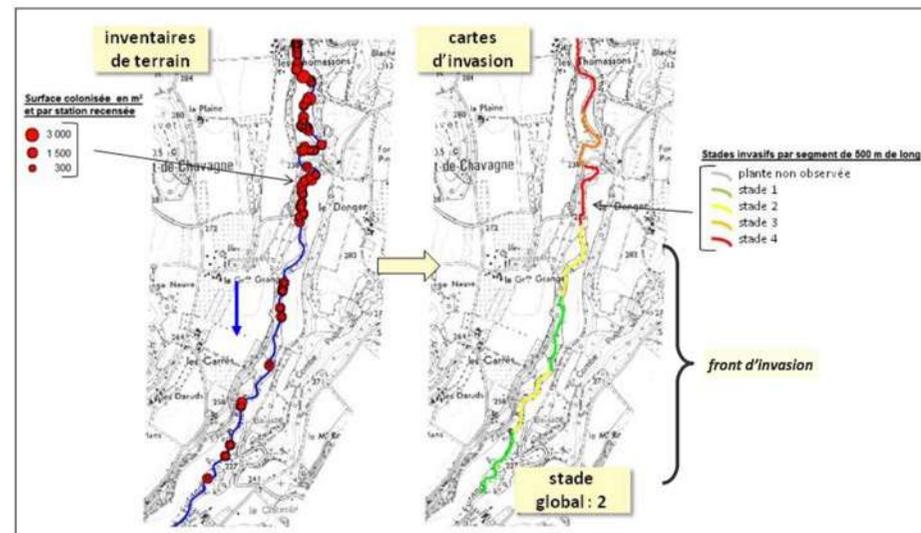
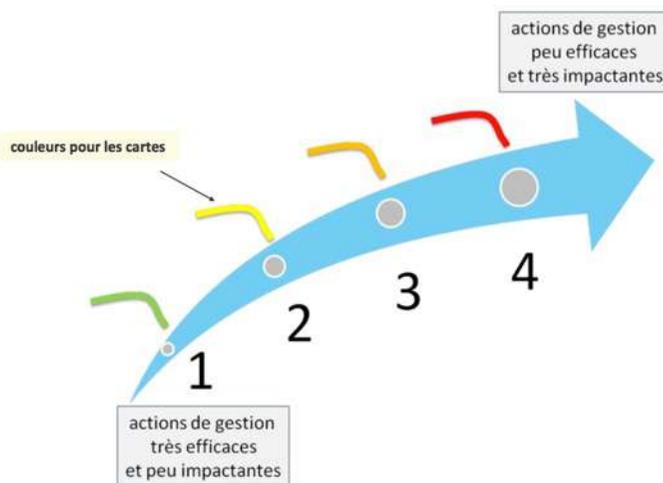
Volume 4 : fiches pratiques pour la mise en œuvre des plans d'actions contre la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse  
 2-4 allée de Lodz  
 69 363 LYON cedex 07

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
 TEREQ  
 SCOP CCEAU

juillet 2016  
 V7  
 Réf. 062

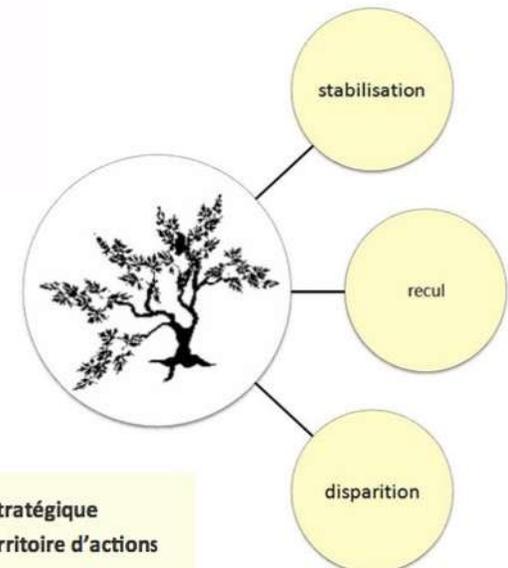
- Parmi la liste d'espèces de référence, lesquelles sont présentes sur le réseau hydrographique et à quel stade d'invasion ?



## Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

S'inscrire dans la démarche de l'Agence de l'eau RMC (SDAGE 2016-21, 2022-27...)

- La cartographie de terrain aide à sélectionner les espèces et les secteurs susceptibles d'être gérés
  - Identification des secteurs colonisés (et non colonisés) et de leur niveau d'envahissement
  - Localisation des fronts de colonisation
  - Compréhension de la dynamique actuelle de colonisation
  - Identification des vecteurs de dispersion
- Différents niveaux d'actions possibles selon les stades invasifs, les espèces, etc.
- Stratégie d'intervention basée prioritairement sur la réduction de la dispersion (lutte)
- Pour les gestionnaires, aide à élaborer un plan d'actions hiérarchisé
- Pour l'Agence de l'eau, outil permettant de se positionner sur les possibilités de financements



# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

S'inscrire dans la démarche de l'Agence de l'eau RMC (SDAGE 2016-21, 2022-27...)

Objectif	Thème	Action
A - Limiter la dissémination naturelle des plantes invasives	Surveillance et détection précoce	Détecter les nouvelles plantes et agir rapidement sur les plans d'eau et les rivières
		Détecter les nouvelles plantes et agir rapidement dans les ZA-ZI
	Gestion des zones envahies sur les fronts de colonisation	Eliminer ou isoler les plantes dans certaines zones envahies pour réduire les flux de diaspores sur les plans d'eau et les rivières
B - Limiter la dissémination des plantes due aux activités humaines	Mobilisation de la population locale et changement des pratiques	Communiquer auprès des jardiniers amateurs en partenariat avec les associations locales
	Mobilisation des acteurs professionnels et changement des pratiques	Sensibiliser et former les professionnels locaux impliqués dans des opérations d'entretien ou d'aménagement du territoire
	Gestion des zones envahies dans les ZA/ZI	Mettre en place une gestion différenciée des plantes invasives



C - développer et partager des savoir-faire	Expérimentation de techniques de gestion	Tester des techniques de gestion pour éliminer des plantes présentes depuis plusieurs années sur un site
	D - animer, mettre en oeuvre et suivre le plan d'actions	Animation et suivi du plan d'action, coordination des opérations et des acteurs
Créer et animer un groupe de pilotage		
Suivi et évaluation du plan d'actions		
D - animer, mettre en oeuvre et suivre le plan d'actions	Mise en oeuvre du plan des gestion des plantes	Aménager un 1/2 poste de technicien(ne) "invasives"
		Former deux agents techniques de terrain
D - animer, mettre en oeuvre et suivre le plan d'actions	Surveillance du territoire	Animer et former le réseau de référents « invasives »

# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

## Recommandations de la stratégie élaborée dans le cadre du Contrat de rivière Doubs

### LES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS LE PÉRIMÈTRE FRANC-COMTOIS DU CONTRAT DE RIVIÈRE « VALLÉE DU DOUBS ET TERRITOIRES ASSOCIÉS »

Synthèse des connaissances et mise en place d'une stratégie de gestion

Nom latin du taxon	Nom vernaculaire du taxon	Actions à prévoir			
		Gestion	Connaissance	Prévention	
<p>freiner/stopper la colonisation spontanée sur les fronts de colonisation (des inventaires doivent venir en confirmer la faisabilité) ; atténuer les impacts dans les secteurs envahis, prioritairement par la restauration écologique des milieux, accompagnée au besoin par des actions de régulation ; viser l'élimination ou le contrôle étroit de tous les foyers de l'espèce ; identifier les sites où l'espèce serait préoccupante et nécessiterait d'être éliminée ou régulée ; recenser tous les foyers de l'espèce ; limiter l'introduction ou la dispersion par les activités humaines, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges ; limiter les actions humaines qui génèrent des zones favorables, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges</p>					
<p>Espèces des listes de référence présentes dans le territoire du Contrat de rivière et déjà considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes en Franche-Comté</p>					
<i>Acer negundo</i>	érable negundo	x	x		x
<i>Ailanthus altissima</i>	aillante glanduleux			x	x
<i>Amorpha fruticosa</i>	faux-indigo		x	x	x
<i>Buddleja davidii</i>	arbre à papillons		x	x	x
<i>Elodea nuttallii</i>	élodée de Nuttall	x			
<i>Helianthus tuberosus</i>	topinambour	x	x		x
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	berce du Caucase			x	x
<i>Impatiens glandulifera</i>	balsamine de l'Himalaya	x			
<i>Lemna minuta</i>	lenticille d'eau minuscule		x	x	
<i>Ludwigia grandiflora</i>	jussie à grandes fleurs		x	x	x
<i>Parthenocissus inserta</i>	vigne vierge		x	x	
<i>Prunus laurocerasus</i>	laurier cerise		x	x	x
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	noyer du Caucase		x	x	
<i>Reynoutria japonica</i>	renouée du Japon	x	x		x
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	renouée de Sakhaline		x		x
<i>Reynoutria x bohémica</i>	renouée de Bohême	x	x		x
<i>Robinia pseudoacacia</i>	robinier faux-acacia	x	x		x
<i>Solidago canadensis</i>	gerbe-d'or	x	x		x
<i>Solidago gigantea</i>	solidage géant	x	x		x
<i>Vitis cf. riparia</i>	vignes américaines et hybrides		x	x	

### Actions à prévoir :

Actions à prévoir	Gestion	Connaissance	Prévention
	freiner/stopper la colonisation spontanée sur les fronts de colonisation (des inventaires doivent venir en confirmer la faisabilité)		
	atténuer les impacts dans les secteurs envahis, prioritairement par la restauration écologique des milieux, accompagnée au besoin par des actions de régulation		
	viser l'élimination ou le contrôle étroit de tous les foyers de l'espèce		
	identifier les sites où l'espèce serait préoccupante et nécessiterait d'être éliminée ou régulée		
	recenser tous les foyers de l'espèce		
	limiter l'introduction ou la dispersion par les activités humaines, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		
	limiter les actions humaines qui génèrent des zones favorables, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		

**CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL de Franche-Comté**  
**OBSERVATOIRE régional des INVERTÉBRÉS**  
 Espèces exotiques envahissantes  
 Doubs, Jura, Agence de l'eau, Région Bourgogne Franche-Comté, ELFE, Saône & Doubs

# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

## Recommandations de la stratégie élaborée dans le cadre du Contrat de rivière Doubs

Une dizaine d'espèces font l'objet de recommandations de gestion, au moins dans certains territoires, en raison de leurs impacts. Pour chacune, la **faisabilité de la gestion dépend des contextes et nécessite des investigations de terrain pour être évaluée.**

### Possibilité de hiérarchiser :

- entre ces espèces (statut FC, impacts, faisabilité...)
- entre les actions préconisées pour chaque espèce

### Difficultés :

- pour certaines espèces, pertinence d'intervenir à l'amont et pour d'autres à l'aval
- absence de cartographie précise pour l'ensemble du territoire du Contrat, ne permettant pas de localiser avec certitude les foyers sources à « purger » et les secteurs réellement très peu colonisés à préserver
- pour certaines espèces, le contexte de développement est plus important que sa répartition

freiner/stopper la colonisation spontanée sur les fronts de colonisation (des inventaires doivent venir en confirmer la faisabilité)	Gestion	Actions à prévoir
viser l'élimination ou le contrôle étroit de tous les foyers de l'espèce	Connaissance	
identifier les sites où l'espèce serait préoccupante et nécessiterait d'être éliminée ou régulée		
recenser tous les foyers de l'espèce	Prévention	
limiter l'introduction ou la dispersion par les activités humaines, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		
limiter les actions humaines qui génèrent des zones favorables, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		

# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

Recommandations de la stratégie élaborée dans le cadre du Contrat de rivière Doubs

9 espèces nécessitent **d'être éliminées ou contrôlées étroitement**

**5 d'entre elles font déjà l'objet d'une animation de la lutte par le CBNFC-ORI (soutenue les Conseils départementaux et par l'Agence de l'eau), mais pas de soutien financier pour la lutte effective**

1 espèce doit réglementairement être gérée par tous au titre de la santé (ambrosie) et fait l'objet d'un plan de lutte mené par la FREDON

freiner/stopper la colonisation spontanée sur les fronts de colonisation (des inventaires doivent venir en confirmer la faisabilité)	Gestion	Actions à prévoir
atténuer les impacts dans les secteurs envahis, prioritairement par la restauration écologique des milieux, accompagnée au besoin par des actions de régulation		
viser l'élimination ou le contrôle étroit de tous les foyers de l'espèce	Connaissance	
identifier les sites où l'espèce serait préoccupante et nécessiterait d'être éliminée ou régulée		
recenser tous les foyers de l'espèce		
limiter l'introduction ou la dispersion par les activités humaines, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges	Prévention	
limiter les actions humaines qui génèrent des zones favorables, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		

# Stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes dans la vallée du Doubs

Recommandations de la stratégie élaborée dans le cadre du Contrat de rivière Doubs

**13 espèces nécessitent d'abord une évaluation des stations connues avant d'envisager leur élimination ou leur contrôle**

- Surveillance :**
- expertise des sites recensés
  - mobilisation d'un réseau d'acteurs pour recenser davantage

freiner/stopper la colonisation spontanée sur les fronts de colonisation (des inventaires doivent venir en confirmer la faisabilité)	Gestion	Actions à prévoir
atténuer les impacts dans les secteurs envahis, prioritairement par la restauration écologique des milieux, accompagnée au besoin par des actions de régulation		
viser l'élimination ou le contrôle étroit de tous les foyers de l'espèce		
identifier les sites où l'espèce serait préoccupante et nécessiterait d'être éliminée ou régulée	Connaissance	
recenser tous les foyers de l'espèce		
limiter l'introduction ou la dispersion par les activités humaines, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges	Prévention	
limiter les actions humaines qui génèrent des zones favorables, par des actions de sensibilisation et de formulation de préconisations dans les cahiers des charges		

# Recenser et partager les observations pour aider la définition d'actions de gestion

## Ambrosies



<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/>

## Autres espèces exotiques envahissantes

**Formulaire lié à l'enquête**

Nom \*

Prénom \*

Email \*

Espèce observée (Nom scientifique)  
 - Aucun(e) -

Espèce observée (Nom vernaculaire)  
 - Aucun(e) -

Êtes-vous sûr de votre détermination ? \*  
 - Sélectionner -

Date de l'observation \*

Mois

Année

Définir la position  
 Saisissez une requête

Plan Satellite

Suisse +

<http://cbnfc-ori.org/especes-vegetales/les-especes-exotiques-envahissantes-eee-en-franche-comte>



**CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE NATIONAL  
FRANCHE-COMTÉ**  
**OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DES INVERTÉBRÉS**

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

**CONTACT** Marc VUILLEMENOT / [marc.vuillemenot@cbnfc.org](mailto:marc.vuillemenot@cbnfc.org)

Conservatoire botanique  
national de Franche-Comté –  
Observatoire régional des  
Invertébrés

MEBFC  
7 rue Voirin  
25000 Besançon

03 81 83 03 58  
[cbnfc@cbnfc.org](mailto:cbnfc@cbnfc.org)

SUIVEZ-NOUS



POUR EN SAVOIR PLUS  
[www.cbnfc-ori.org](http://www.cbnfc-ori.org)